

Numéro du BEEFP 89-10

Lieu historique national du Fort-Battleford

Corps de garde

Fort Battleford (Saskatchewan)

Le corps de garde, bâti en 1887, figure parmi un ensemble de cinq bâtiments encore debout construits par la Police à cheval du Nord-Ouest au poste de Battleford. Le corps de garde a servi jusqu'en 1917, année où les détenus ont tous été transférés dans des prisons provinciales. Les plans ont été dressés par le ministère des Travaux publics pendant le mandat de l'architecte en chef Thomas Fuller. Le bâtiment a été enlevé de son emplacement d'origine. Il a commencé à faire l'objet de restaurations après 1946. Le corps de garde est un des pôles d'attraction du lieu historique national du Fort-Battleford, créé par le gouvernement fédéral en 1951. L'organisme qui en a la garde est Parcs Canada. Consulter le Rapport 89-10 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le corps de garde a été désigné édifice reconnu en raison de ses rapports avec l'histoire, de sa conception fonctionnelle et de l'importance qu'il a par rapport aux éléments qui l'entourent.

Le corps de garde fait partie d'un ensemble de bâtiments étroitement associé à la présence de la Police à cheval du Nord-Ouest sur le front pionnier des Prairies fin XIX^e début XX^e siècle. Il fait ressortir la nature paramilitaire de cette police ainsi que son rôle consistant à faire appliquer la loi et à maintenir l'ordre parmi la population civile.

Spécimen typique des bâtiments à charpente claire construits dans les postes de la Police à cheval du Nord-Ouest au cours des dernières décennies du XIX^e siècle, le corps de garde présente une configuration de base qu'on a adaptée à des fonctions bien précises en modifiant les dimensions extérieures et la disposition des ouvertures de porte et de fenêtre. Ce corps de garde compte parmi les quelques variantes du modèle type adopté par la police à cheval pour cette catégorie de bâtiments, bien que ce soit, à ce qu'on sache, le dernier encore debout au Canada.

Le corps de garde et d'autres bâtiments de la réserve évoquent une image militaire. Les grands espaces et le caractère naturel de la réserve offrent un milieu qui s'accorde bien avec l'image qu'est censé projeter le parc historique national.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du corps de garde réside dans sa volumétrie, ses proportions, sa construction, la mise en œuvre de ses matériaux et son agencement intérieur.

Numéro du BEEFP 89-10

Lieu historique national du Fort-Battleford

Corps de garde

Fort Battleford (Saskatchewan)

Le corps de garde est une construction à pignon de plain-pied et de plan rectangulaire. Le bardage à clins, pour les murs, et les bardeaux de bois, pour la couverture, étaient des matériaux couramment utilisés pour les bâtiments des postes de la police à cheval.

La disposition des ouvertures de porte et de fenêtre et la présence de barreaux en acier aux fenêtres révèlent la destination du bâtiment. Les façades nord et sud se répondent. La baie de porte et la grande fenêtre dans la partie ouest du bâtiment correspondent à la salle de garde, alors que les trois fenêtres percées haut dans la façade est correspondent au bloc cellulaire. Bien que l'aspect extérieur du corps de garde ait été largement dicté par des besoins fonctionnels, le bâtiment est animé par des cheminées en encorbellement à chaque extrémité et par des moulures à évasement autour des fenêtres et des portes. L'espacement méthodique et régulier des ouvertures s'accorde bien avec l'apparence modeste du bâtiment. Si l'on fait un jour des interventions, il faudra veiller à ce qu'elles respectent les intentions du plan initial et les matériaux d'origine du bâtiment.

La disposition du bâtiment répond de manière efficace à deux fonctions distinctes; elle offre, en effet, un lieu de détention sûr pour les prisonniers et une vaste salle à l'usage des gardes. Les cloisons, les portes et la ferronnerie qui datent de l'époque où la police à cheval occupait les lieux devront être préservées.

Les abords immédiats du bâtiment sont dégagés et dépourvus d'éléments de décoration, ce qui leur donne un caractère assez proche de leur apparence d'origine. Toute intervention destinée à modifier les aménagements extérieurs devra respecter le caractère dégagé des lieux; on s'abstiendra en outre de trop insister sur l'aspect esthétique.

22juin 1994
